En annexe, l'article complet.

Ci-dessous, l'ordre du jour de la Commission de la Constitution

Commission de la Constitution et du Renouveau institutionnel (modification 2, 2021-02-22)

Mercredi 24/02/2021, 15:00 Forum 2 - Salle Marie Popelin

Mercredi24/02/2021, 14:15

Ouvrir tous les points d'agenda Réduire tous les points d'agenda

A 15 heures

Modifier et compléter l'ordre du jour comme suit :

Projet de loi spéciale modifiant la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles et la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises en vue d'étendre à l'élection des parlements de Communauté et de Région le droit de vote des Belges résidant à l'étranger, n° 1443/1 - transmis par le Sénat.

Projet de loi modifiant l'article 14bis de la loi du 31 décembre 1983 de réformes institutionnelles pour la Communauté germanophone en ce qui concerne le cumul d'indemnités publiques, n° 1444/1 - transmis par le Sénat.

Projet de révision de la Constitution visant à insérer au titre II de la Constitution un article 22ter garantissant aux personnes en situation de handicap le droit à une pleine inclusion dans la société, n° 1445/1 - transmis par le Sénat.

Proposition jointe:

Proposition (Nahima Lanjri, Jan Briers, Servais Verherstraeten) de révision du titre II de la Constitution, en vue d'y insérer un article nouveau permettant de garantir la jouissance des droits et libertés aux personnes handicapées, n° 939/1.